



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/64
8 février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

Cinquante et unième session

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 5 février 1996, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République kirghize relative à l'aggravation de la situation au Tadjikistan (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Maintien de la sécurité internationale".

Le Chargé d'affaires par intérim,

Représentant permanent de la
République kirghize auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Askar AITMATOV

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères
du Kirghizistan, en date du 2 février 1996

Ces derniers jours, à la suite de la reprise des hostilités, la situation dans la République du Tadjikistan s'est fortement détériorée.

À cet égard, le Ministère des affaires étrangères de la République kirghize exprime sa profonde inquiétude face à l'aggravation de la situation dans un État voisin, qui pourrait entraîner une intensification du conflit armé.

Le Kirghizistan s'est toujours prononcé en faveur d'une entente nationale au Tadjikistan. Afin de répondre au besoin de garantir une paix durable et la stabilité tant dans ce pays que dans la région de l'Asie centrale, la République kirghize participe directement aux opérations des Forces collectives de maintien de la paix de la CEI dans la République du Tadjikistan.

Le respect absolu des accords de cessez-le-feu conclus antérieurement par les parties au conflit est une condition indispensable à la poursuite du dialogue politique.

La République kirghize est convaincue que le seul moyen de rétablir la paix au Tadjikistan est de relancer le processus de négociation entre les parties et de rechercher des solutions de compromis afin de parvenir à la réconciliation nationale.
